

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

Vol. V.

MONTRÉAL, JUILLET 1886.

N° 3.

SOMMAIRE

AVIS.—UN EXEMPLE A SUIVRE.—AUX INSTITUTEURS.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Nominations diverses.—Erection et délimitation de municipalités scolaires, etc., etc.—Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.—Extrait d'un document important—Mémoire de M. Temple au Conseil de l'Instruction publique—Distribution de Prix à l'Académie Commerciale et à l'École Polytechnique, à l'École Montcalm, à l'École de Mme Marchand, à l'École Olier, à l'École Belmont, à l'École Sarsfield, à l'École de Mme Cornwell.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Faits scolaires: Les Sauvages du Canada, Les écoles en Russie—Hygiène: De la fumée du tabac, L'éclairage des écoles—Pensées sur l'Instruction et l'éducation—Dictées d'orthographe usuelle—Dictées syntaxiques—Difficultés, orthographiques—Phrases à corriger, Corrections—Exercices sur la ponctuation—Problèmes d'arithmétique—Problèmes d'algèbre.—LECTURE POUR TOUS: Adresse des commissaires d'écoles catholiques de Montréal au Cardinal Taschereau, Réponse de Son Eminence—Adresse des mêmes commissaires et des Professeurs à Mgr Fabre, Réponse de Sa Grandeur.—Beaux-Arts: Collection de tableaux anciens de diverses écoles—L'exposition coloniale de Londres.—Inauguration du Monument Laviolette—Monument La Vérandrye—Le premier chemin de fer canadien—Bibliographie: 6e Annuaire du Séminaire de Chicoutimi.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

AVIS IMPORTANT

Les personnes qui voudront bien encourager cette publication en s'y abonnant, sont instamment priées d'adresser sans retard à Messieurs C. O. Beauchemin et Fils, rue Saint-Paul, numéro 256, le montant de leur abonnement, soit **UNE PIASTRE**.

Ceux à qui le présent numéro est adressé et qui ne jugeront pas à propos de s'abonner, sont priés de le renvoyer à l'adresse ci-dessus, en ayant soin de mettre sur la bande le mot **Refusé**, avec leurs nom, prénom et adresse.

Dans le cas contraire, ils seront considérés comme abonnés et traités en conséquence.

UN EXEMPLE A SUIVRE.

Nous avons reçu du nouvel inspecteur d'écoles pour les comtés de S-Jean, d'Iberville, etc., M. J. B. Demers, une liste d'une quarantaine d'abonnés au *Journal de l'Instruction publique*. Nous prions M. l'inspecteur de vouloir bien agréer nos plus sincères remerciements pour cette marque de sympathie de sa part.

Nous prenons, à ce sujet, la liberté de prier MM. les inspecteurs d'écoles de cette province de suivre l'exemple que leur donne M. Demers, de recruter parmi les instituteurs et les institutrices de leur district respectif de nouveaux abonnés à notre revue, et d'avoir l'obligeance d'en transmettre la liste à nos éditeurs, MM. Beauchemin & Fils. Il leur est facile de faire comprendre aux directeurs des différentes écoles que l'abonnement à un journal d'éducation est une chose importante pour quiconque s'occupe d'enseignement, qu'au moyen d'une modique somme l'instituteur retire de grands avantages pour la direction de sa classe, et peut ainsi se tenir au courant du mouvement pédagogique.

Nous osons compter sur le concours actif et éclairé de MM. les inspecteurs, certain que nous sommes qu'ils se feront un plaisir de répondre à notre appel.

Nous profitons de la circonstance actuelle pour mander à MM. les inspecteurs que les colonnes de notre journal leur sont ouvertes, et que nous recevrons avec reconnaissance les travaux qu'ils voudront bien nous communiquer. Voyant de près le fonctionnement de nos diverses maisons d'Instruction primaire, les inspecteurs sont plus que tout autre autorisés